

ZARAMUN

Quatrième édition

31 Janvier, 1 et 2 Février 2025



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION
2. RÈGLEMENT Y CODE VESTIMENTAIRE
3. DÉROULEMENT DE LA MODÉLISATION
4. PROCÉDURE PARLEMENTAIRE
5. PROTOCOLE D'INTERVENTION
6. PÉRIODE DE PRÉPARATION
7. RÉDACTION D'UNE RÉSOLUTION

INTRODUCTION

Les objectifs du projet

1. Mieux connaître le fonctionnement et le rôle des Nations Unies.
2. Développer l'intérêt des jeunes pour le monde d'aujourd'hui et les questions sociales, environnementales et politiques actuelles.
3. Développer les qualités de communication écrite et orale chez les jeunes
4. Donner aux jeunes l'occasion d'élargir leurs horizons, de se connaître, d'échanger des idées et de travailler en groupe.

Qu'est-ce que le ZARAMUN?

Une Modélisation des Nations Unies (MUN) est une simulation académique où des étudiants sont appelés à représenter un pays afin de résoudre des soucis d'actualité dans le monde. Les élèves ont le rôle de délégués et d'ambassadeurs et ils sont assignés à une commission déterminée, avec un thème contemporain précis, dans laquelle ils vont débattre, discuter entre eux et proposer des résolutions qui seront ensuite soumises au vote. Ces reproductions ont pour objectif de former les lycéens dans la négociation internationale et la diplomatie de la vie réelle, ainsi que de promouvoir les échanges d'idées et les rencontres entre jeunes.

Plusieurs mois avant la conférence, les thèmes sont annoncés afin que les délégués puissent prendre connaissance et rédiger une résolution sur le

thème de la commission à laquelle ils appartiennent. Les délégués envoient leurs projets de résolution trois semaines avant la conférence. L'auteur du projet retenu devient le rapporteur. Les autres membres de la commission préparent ensuite leur position et leurs amendements au projet. Une fois à ZARAMUN, les commissions ont pour mission de préparer un projet de résolution aussi consensuel que possible, qui sera ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le rôle de l'élève

Chaque commission travaille sur un sujet d'actualité que les participants doivent maîtriser. Dans les semaines précédant la conférence, les délégués membres de cette commission devraient:

1) Proposer un projet de résolution sur le sujet de la commission. Si le projet est accepté, ils deviennent rapporteurs. Dans le cas contraire, ils doivent préparer des amendements au projet de résolution.

2) Lors de la réunion de la commission, ils doivent présenter leur point de vue, présenter et défendre leurs amendements lors du débat en commission.

Les activités en complément pour mieux préparer la conférence

- Recherche d'information sur le pays représenté.
- Compte-rendu de lecture sur le pays représenté.
- Comparaisons de statistiques sur le/les pays représentés.
- Recherche d'information sur le thème choisi pour la résolution.
- Débat sur les projets de lois/résolutions
- Élaboration de questions à poser sur les thèmes des lois/résolutions.

RÈGLEMENT ET CODE VESTIMENTAIRE

- Tous les participants au MUN doivent se comporter avec dignité et respect et se déplacer dans l'ordre et le calme au cours de la conférence, y compris lors des pauses et des repas.
- Les participants à la conférence doivent porter leur carte d'identification officielle à tout moment.
- Il est strictement interdit de fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte du lycée.
- Il est interdit de manger, de boire (sauf de l'eau) ou de mâcher du chewing-gum dans les salles de réunion du MUN.
- Tous les élèves qui participent à la session du MUN doivent respecter le code vestimentaire et les modalités de parole qui vous seront communiqués ultérieurement.

	HOMMES	FEMMES
ACCEPTABLE	Chemise boutonnée jusqu'au cou et rentrée dans le pantalon Chemisier Cravate (nouée) Chaussures habillées	Robe de bureau (pas de soirée) Blazer, veste (facultatif) tailleur (veste + jupe/pantalon)
INACCEPTABLE	Chemises flottantes ou ouvertes Chemisiers échancrés Chapeaux, casquettes, bérrets, bandanas	Jeans, pantalons en velours, shorts Pantalons moulants ou larges tombants Pantalons brodés ou imprimés Minijupes Hauts révélant le ventre T-shirts Chaussures de sport, baskets, tennis, tongs, sandales

DÉROULEMENT DE LA MODELISATION MUN

- Cérémonie d'ouverture: Discours des présidentes, des commissaires et des ambassadeurs et interventions de plusieurs invités.
- Réunion des commissions: C'est le cœur de la modélisation; c'est dans les commissions qu'ont lieu les débats.
- Assemblée générale: Débat dans lesquels les délégués de toutes les commissions participent et votent sur ce qui a été débattu les jours précédents.
- Réunion des délégations: Les délégués de toutes les commissions se réunissent ensemble par pays (c'est-à-dire, par délégations) pour échanger sur la position de leur pays et s'entraider.
- Collations et pause déjeuner: Les service de déjeuner et les "pauses café" seront assurés par le lycée.

Rôles dans la modélisation

- **Délégués:** Chaque délégué participe aux débats d'une commission en représentant un pays.

- **Commissaires/Chairs/Présidents de comité** : Modèrrent le débat et assurent le suivi du règlement. Sont présents dans les débats pour ensuite écrire des articles, des posts...
- **Press Team** : groupe de personnes chargé de gérer la communication et les médias autour du MUN et chargés de capturer ces instants mémorables.

PROCEDURA PARLAMENTARIA

- Les commissaires font l'appel et s'assurent du quorum (au moins un tiers des membres présents)

ETAPE 1: Présentation de la résolution choisie

(La résolution est le texte qui propose des solutions au problème traité.)

- Lecture de la résolution par le rapporteur
- Discours du rapporteur de la résolution
- Si le rapporteur le souhaite, questions/réponses

ETAPE 2: Débats informels

(Les délégués d'une même commission se réunissent et débattent librement pour trouver des consensus et rédiger ensemble des amendements.)

- Un premier débat informel aura lieu après la présentation de la résolution
- Amendements soumis par un rapporteur et les pays qui le soutiennent, les amendements peuvent être soumis individuellement ou en tant que groupe

ETAPE 3: Débat formel sur l'adoption des amendements

(Un amendement est un texte visant à modifier la résolution)

- Présentation de l'amendement par son rapporteur
- Débat sur l'amendement: les délégués qui le souhaitent se manifestent pour ou contre l'amendement en argumentant, le rapporteur peut intervenir pour défendre l'amendement
- Vote de l'amendement, celui-ci passe s'il obtient la majorité simple, la résolution est alors modifiée
- La procédure est la même pour tous les amendements

ETAPE 4: Vote final sur la résolution

- Pour que la résolution soit acceptée, une majorité absolue est nécessaire
- Remise de prix aux délégués des commissions, choisis par les commissaires

PROTOCOLE D'INTERVENTION

Tout d'abord, lorsque les délégués expriment leur opinion ils doivent se référer à eux mêmes à travers la troisième personne du singulier (ex: "la délégation de la France/la France est d'avis que...") ou en employant la première personne du pluriel (ex: "nous proposons la modification de la clause...") étant donné qu'ils représentent un pays et non pas leur opinion personnelle.

- Pour s'adresser à un autre délégué, il est obligatoire d'employer la troisième personne (ex: "les États-Unis peuvent-ils expliquer pourquoi ...?").
- Pour s'adresser à la présidence: il faut employer la deuxième personne du pluriel (ex: "Madame la présidente, pourriez-vous...?").

Phrases de référence pour les délégués au cours du débat:

- Pour commencer un discours: Messieurs les Président / Mesdames les Présidentes, Mesdames et Messieurs les délégués ...
- Nous souhaitons présenter une motion de ...
- Nous invitons les membres de cette assemblée à voter pour/contre cet amendement
- Le rapporteur/le [pays] ne pense-t-il pas que ...?
- Le rapporteur a déclaré dans son discours que... N'êtes-vous pas d'avis que...?
- Nous proposons d'amender cette résolution en ajoutant/supprimant/modifiant... ?
- Nous invitons les membres de cette commission à voter contre/pour... ?

Phrases de référence pour les présidents au cours du débat:

- La durée du débat est fixée à 20 minutes.
- Y a-t-il d'autres questions ?
- La délégation du pays est invitée à conclure.
- La Présidence propose de prolonger le débat de 5 minutes.
- Nous allons maintenant conclure le débat en raison des contraintes de temps.
- Nous passons maintenant au vote.
- Ceux qui votent contre la résolution/amendement lèvent la main.
- Que ceux qui s'abstiennent lèvent la main.
- La résolution/l'amendement a été adopté(e) par... voix pour... voix contre...
- La résolution/l'amendement a été rejeté(e) par... voix pour... voix contre..

PÉRIODE DE PRÉPARATION

Bien que ce projet soit principalement destiné à s'amuser, à connaître des gens et à acquérir des nouvelles connaissances et compétences (argumenter, rechercher, trier des informations...), il s'agit tout de même d'une activité dans

laquelle une préparation préalable est requise et nécessaire. Afin de vous donner quelques conseils à suivre lors de cette préparation, nous avons sélectionné certaines recherches que vous devriez faire avant le jour de la simulation afin d'avoir un bon débat, les voici, listés:

- Renseignez-vous sur les règles (lisez attentivement ce guide) et contactez-nous en cas de doute;
- Renseignez-vous sur l'ONU (qu'est ce que c'est, pays membres, date de création, droit de véto pour le conseil de sécurité ...);
- Renseignez vous sur votre pays (son économie, ses principaux enjeux, les relations internationales, alliés, son l'histoire —ancienne colonie, crise qui explique la situation actuelle de ce pays etc— et politique);
- Informez-vous sur le problème qui est posé pour votre commission, sur les solutions envisageables et sur celles qui ont été déjà été mises en place;
- Découvrez ce que votre pays pense face au problème posé et pensez aux solutions possibles qui prime;
- Lisez la résolution choisie et réfléchissez (bien évidemment avec l'opinion de votre pays), aux modifications possibles, aux questions que vous pourrez faire au rapporteur...
- Écrivez votre résolution (ça vous aidera). En outre, même si nous ne la sélectionnons pas par la suite, vous pouvez utiliser les articles que vous avez rédigés comme amendements;
- Pour aller plus loin, vous pouvez préparer des données et des arguments qui vous seront utiles lors du débat.

Sitographie recommandée

- [Résolutions antérieures de l'ONU](#)
- [Bibliothèque de l'ONU](#)
- [Page web ministère affaire étrangères de chaque pays](#)
- [L'essentiel de l'ONU Découvrez l'histoire et le travail des Nations Unies](#)

REDACTION D'UNE RÉSOLUTION

Une résolution est un texte de loi qui propose des solutions sur un thème et qui permet aux Nations Unies de prendre position sur ce thème.

Pour rédiger ce texte, les délégués doivent prendre en compte les intérêts du pays qu'il représentent et respecter le protocole de rédaction du texte. Nous conseillons de prendre en compte les conseils que nous mentionnerons ensuite. Il est de même essentiel de suivre l'exemple de page 10 en respectant la ponctuation, les majuscules, l'emploi de l'italique et la présentation. La résolution ne doit pas dépasser les deux pages. Si elle ne respecte pas le protocole suivant, elle sera renvoyée au rapporteur pour qu'il la corrige.

1ère partie: La présentation et structure

- Recopier le début de l'exemple. (Si le débat se fait en anglais ou en espagnol, la résolution doit être dans cette langue, il faut donc traduire ces parties)
- Compléter avec le nom de la commission et de votre pays
- Écrire le thème de la commission en majuscule et en gras
- Écrire à gauche, sous le thème, votre commission suivie d'une virgule

2ème partie: Clauses d'introduction

Les clauses d'introduction servent à présenter la visée de la résolution et par conséquent d'une manière indirecte la position du rapporteur. Il est conseillé de rédiger entre 2 et 5 clauses d'introductions.

Il s'agit de mettre en lumière les enjeux liés aux thèmes et l'impact sur la scène internationale de celle-ci. Pour cela vous pouvez donner des chiffres clés et citer des résolutions ou accords déjà mis en place.

Les **clauses d'introduction** doivent commencer avec une formule en **italique**.

Reconnaissant que	Consciente de	Réaffirmant
Convaincue que	Condamnant	Craignant
Apprécient	Prenant en considération	Rappelant
Persuadée	Regrettant	Guidée par
Préoccupée par	Soulignant	Souhaitant
Estimant que	Fidèle à	Notant que
		Pleinement conscient

3ème partie: Clauses d'action

Les **clauses d'actions** sont les solutions que le rapporteur souhaite mettre en place. Celles-ci doivent être **numérotées** et ne peuvent pas faire mention de la part du budget qui va être utilisé.

Invite	Soutient fermement	
Propose	Considère que	Exige
Est d'avis que	Dissout	Dénonce
Affirme	Souligne	Envisage
Demande	Implore	Exhorté
Condamne	Estime que	Décide

EXEMPLE DE RÉSOLUTION

Session: 2ème édition ZARAMUN
 Commission: Conseil des Droits de l'Homme
 Rapporteur: République démocratique fédérale d'Éthiopie

TROUVER DES SOLUTIONS AUX CRIMES DE GUERRE DANS LE CONFLIT AU TIGRÉ

Le Conseil des Droits de l'Homme,

Pleinement conscient de la gravité des crimes commis par le Front de Libération du Peuple du Tigré (FLPT) dans le contexte du conflit armé au Tigré,

Inquiet pour la sécurité des populations régionales limitrophes de la zone en conflit,

Prenant en considération le grand nombre de victimes civiles provoquées par le conflit commencé par le FLPT,

Rappelant l'article 8 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale du 17 juillet 1998, notamment les alinéas c) et e) du paragraphe 2 et le paragraphe 3,

1. *Encourage* les efforts effectués par le gouvernement éthiopien pour trouver une issue pacifique et négociée au conflit,

2. *Espère* le retour de l'ordre constitutionnel dans les zones en rébellion ouverte contre le gouvernement éthiopien élu démocratiquement,

3. *Préconise* le désarmement des milices sécessionnistes telles que le FLPT pour la bonne mise en oeuvre des clauses du traité de paix de Pretoria du 24 novembre 2022,

4. *Décide* d'aider financièrement la République Démocratique Fédérale d'Éthiopie (RDFE) pour la création d'institutions, d'organisations et de programmes fédéraux pour aider les victimes de crimes de guerre,

5. *Reconnait* aux tribunaux fédéraux éthiopiens, notamment la Haute Cour Fédérale, l'autorité pour juger les crimes de guerre commis au Tigré,

6. *Décide* de l'envoi de missions humanitaires protégées par les forces armées fédérales de la RDFE dans les régions affectées par le conflit conformément à leurs besoins et désignées par des équipes d'experts mandatés par le gouvernement fédéral,

7. *Recommande* le retour des institutions judiciaires, législatives et exécutives ainsi que des forces armées, policières et douanières de la RDFE dans les zones d'où elles avaient été chassées pour le bon déroulement des activités en lien avec l'État, notamment la sécurité, dans les dites zones, surtout dans le cas de régions frontalières,

8. *Salue* la décision du gouvernement éthiopien de retirer le FLPT de la liste des organisations terroristes reconnues comme telles par la RDFE dans une dynamique de conciliation et de rapprochement.

Bonjour à tous ! Nous sommes Andrea, Lena et Pilar, présidentes de cette quatrième édition de ZARAMUN 2025.

Nous sommes ravis de vous accueillir et nous espérons que cette expérience sera aussi enrichissante que pour nous. Cette simulation est non seulement un moyen d'améliorer nos compétences linguistiques, mais aussi d'élargir nos horizons. Ce sont surtout des journées où nous ferons la connaissance de nouvelles personnes et vivrons des moments inoubliables.

N'oublions pas que cette expérience nous ouvrira l'esprit et nous permettra de mieux comprendre les défis d'aujourd'hui. Nous sommes conscients du travail que représente la préparation de ce Zaramun, mais nous sommes convaincus que cela en vaut la peine.

N'oubliez pas de nous suivre sur notre compte d'Instagram et de TikTok:
@zaramun.1fm

A très bientôt!

- Les présidentes et l'équipe d'organisation

